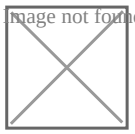

Non présentation d'enfant

Par **LaurentSo**, le **09/02/2019** à **09:47**

Voilà bientôt 3 mois que je ne vois plus ma fille de 3 ans et demi en déposant plainte à chaque non présentation et je suis passé devant le JAF ce 07 février 2019 pour une demande de la maman pour une visite en milieu sécurisé avec une décision qui sera rendue le 28 février 2019, toute cette histoire parce qu'avant cette non présentation je lui ai dit " tu n'es qu'une connasse" du fait qu'elle m'ait arraché la première photo de classe de ma fille des mains donc pour me le faire regretter elle me prive de ma fille en ayant inventée une histoire d'atteinte aux moeurs, et à la suite du JAF, on me dit de patienter encore 3 semaines alors que je n'ai même pas de communication téléphonique, que dois je faire!?

J'ai un avocat qui m'a demandé un montant honoré pour ce dossier et me réclame encore 1500 euros environ après le passage devant le JAF sans m'avoir prévenu à l'avance donc je pense que je vais me retrouver seul et dans un désespoir de l'avenir de ma fille aux vues de la manipulation de la mère ainsi que de la grand-mère maternelle et aux vues de la forte consommation d'alcool et coups de colère injustifiés de la mère de ma fille.

Si vous pouviez me conseiller!

Merci.

Par **LaurentSo**, le **09/02/2019** à **12:41**

Voilà bientôt 3 mois que je ne vois plus ma fille de 3 ans et demi en déposant plainte à chaque non présentation et je suis passé devant le JAF ce 07 février 2019 pour une demande de la maman pour une visite en milieu sécurisé avec une décision qui sera rendue le 28 février 2019, toute cette histoire parce qu'avant cette non présentation je lui ai dit " tu n'es qu'une connasse" du fait qu'elle m'ait arraché la première photo de classe de ma fille des mains donc pour me le faire regretter elle me prive de ma fille en ayant inventée une histoire d'atteinte aux moeurs, et à la suite du JAF, on me dit de patienter encore 3 semaines alors que je n'ai même pas de communication téléphonique, que dois je faire!?

J'ai un avocat qui m'a demandé un montant honoré pour ce dossier et me réclame encore 1500 euros environ après le passage devant le JAF sans m'avoir prévenu à l'avance donc je pense que je vais me retrouver seul et dans un désespoir de l'avenir de ma fille aux vues de la manipulation de la mère ainsi que de la grand-mère maternelle et aux vues de la forte consommation d'alcool et coups de colère injustifiés de la mère de ma fille.

Si vous pouviez me conseiller!

Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés